

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE. JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION,  
Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 31 DECEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION  
Rue Ste. Famille, No. 14.

### HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des

**SOULIERS** pour DAMES  
et **BOTTINES** de **CAOUTCHOUC**, MESSIEURS,

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

### Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

**15,000** PAIRES de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité, — style original, — pour Dames et Messieurs. Se vendent que 2-61 par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2-10 1/2 jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Dépot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille.  
Québec, 3 décembre, 1849.

T. CASEY.

### EN VENTE.

## LE CALANDRIER

ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC,  
POUR 1850,

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. NEILSON. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTERET, à 6 par cent,

UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un

TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles

comptes.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Cremazie : J. T. Brousseau ; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s-6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.

### DÉPOT DE MIROIRS ET D'HORLOGES AMÉRICAINES

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT BASSE-VILLE.

—AVIS—

VENTE du soir par le soussigné, Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc. etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'hiver.

Conditions.—COMPTANT.

P. O'DOUD,

Québec, 16 mai 1849

E. & C.

### Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

Très du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

### COURS DE CHIMIE.

LA demande de plusieurs étudiants en médecine et autres personnes. Le soussigné donnera chez lui un COURS DE CHIMIE étendu et accompagné d'un grand nombre d'expériences intéressantes. Le cours commencera le 1<sup>er</sup> Décembre. Ceux qui desireront y assister sont priés de s'adresser à lui, au plutôt pour connaître les conditions.

N. AUBIN.

No. 11 rue Lamontagne.

Québec, le 23 Novembre 1849.

### Nouvel Établissement.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

Libraire et Papetier.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Haute-Ville, QUÉBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encres, Enciers, Papier portatif, Porte-feuilles, Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part de patronage public.

J. T. BROUSSEAU.

Québec, 28 mai, 1849.

### JOURNAL LITTÉRAIRE.

LE SIEGE DE CANDIE,

ou

LES GALLERIES

du

Palais-de-Justice (\*)

LE CAMP DES TURCS.

(Suite.)

La tête de M. le duc de Beaufort ne fut pas retrouvée; mais en révége Gaston et le chevalier de Langeac reconnurent celles de plusieurs de leurs braves camarades. On remit les têtes dans leurs grossiers lincois, et les Français se disposaient à partir pour retourner à Candie, lorsque Gaston avisa un groupe de trois têtes qui avaient été oubliées dans cette funèbre réintégration.

— Vous avez omis de serrer ces têtes avec les autres, fit observer Gaston à l'un des esclaves, qui était Maltais et qui comprenait assez bien le français.

— Oh! ma foi, tant pis, répartit l'esclave, la besogne n'est pas assez agréable pour la recommencer. Les sacs sont rescellés et renoués, et le Grand Seigneur ne s'apercevra pas qu'il manque trois têtes de chrétiens aux piques de son château des Sept-Tours.

— Et que va-t-on faire de ces trois têtes? interjeta le chevalier de Langeac.

— Je l'ignore, répartit le Maltais; peut-être serviront-elles de boules pour amuser les chiens syriens du grand-visir.

Gaston Leconturier fut pénétré d'une grande pitié, et le brave Langeac tressaillit.

— Laissez-moi emporter ces trois têtes, dit Gaston au Maltais.

— Mais si l'on s'aperçoit de ce larcin, répliqua le Maltais, je serai impitoyablement châtié.

— On ne s'en apercevra pas, dit le chevalier de Langeac en glissant quelques louis d'or dans la main de l'esclave, et comme nous allons regagner, sous votre conduite, les avant-postes français, personne ne pourra deviner l'objet que nous emportons.

D'ailleurs, ajouta Gaston, en donnant à son tour quelques louis au Maltais pour dissiper ses scrupules, ceci n'est point un larcin... Vous êtes chrétien, et l'esclavage ne vous a point fait oublier le respect que l'on doit aux mânes de ses frères.

— Donnez donc à ces tristes restes la sépulture en votre nom et au mien, dit hypocritement l'esclave en cachant soigneusement son or dans la veste de son dolman, et priez pour le repos de leurs âmes et pour le prompt affranchissement de votre serviteur.

On roula les trois têtes dans un lambeau de tapisserie dont le maître-d'hôtel du duc de Beaufort se chargea, et l'ambassade regagna sans encombre les remparts de Candie, où son arrivée, attendue avec une anxieuse curiosité, n'éclaircit en aucune façon la mystérieuse disparition de M. le duc de Beaufort (1)

(1) On sait, en effet, que le duc de Beaufort, après avoir été vu blessé, et faisant des prodiges de valeur dans cette journée, di parut comme par enchantement. En vain les ambassadeurs qui se succédèrent à Constantinople depuis 1669 jusqu'en 1700 prirent-ils les informations les plus minutieuses sur la destinée possible

(\*) Voyez l'Ami de la Religion, No. 126, 128, 140, 141, 142, 145 et 146.

Les mousquetaires du roi et les volontaires prirent une part brillante à toutes les sorties qui s'effectuèrent à la suite de celle du 24 Juin. Lorsque les galères de France, commandées par le duc de Vivonne, et la flotte française, accompagnée des galères du pape et de celles de Malte, eurent abordé à Candie vers le mois de juillet 1669, il fut convenu entre M. de Vivonne, général de la flotte française, le bailli Vincent Rospijosi, général des galères du pape, Mathieu de Notmandorf, commandant des galères de Malte, M. de Saint-André-Montbrun, gouverneur de Candie, et Séraphin Morosini, provveditore et capitaine-général des troupes vénitienes, qu'une attaque combinée de la flotte et des galères serait dirigée contre les ouvrages des Turcs, et qu'au même instant une vigoureuse sortie serait tentée par la garnison de Candie. Les troupes françaises firent comme de coutume, les honneurs et la principale force de cette sortie. Mais la vigueur de cette démonstration par terre, pas plus que la formidable attaque de nos vaisseaux et de nos galères (car la marine pontificale et celle de l'ordre de Malte ne prirent que peu ou point de part à l'action, sans doute par économie encore plus que par défaut de courage), ne produisirent aucun résultat décisif.

Les ouvrages des Turcs furent détruits; leurs soldats furent mitraillés et décimés par la mousqueterie et les baïonnettes françaises; mais le grand-visir n'en persista pas moins dans son projet de soumettre Can-Jie, et, dès le lendemain de la bataille, avec cette persévérance et cette lente opiniâtreté qu'on ne rencontre que chez les sectateurs de Mahomet, il faisait rélever les travaux anéantis par les boulets français, et repartit ces pertes en appelant à lui les six ortes (bataillons) de janissaires qui occupaient les camps retranchés de l'intérieur de l'île.

Les espions de M. le procureur-général, réduits de dix-sept à douze, firent encore dans cette journée tout ce qu'on pouvait attendre de leur valeur et de leur intrépidité inouïes. Ils formèrent brigade avec les mousquetaires, et s'avancèrent avec ceux-ci, par une de ces audaces guerrières qui ne sont que l'apanage des Français jusqu'au camp du grand-visir, après avoir traversé près de deux lieues de tranchées et d'ouvrages hérissés d'artillerie. Ces braves jeunes gens furent enfin obligés de battre en retraite, mais ils ne opérèrent qu'après avoir glorieusement vengé leurs camarades tués dans les sorties précédentes, et en emmenant avec eux douze janissaires qu'ils avaient faits prisonniers.

Les généraux français prirent, après cette chaude et longue journée, la détermination de quitter Candie, où le sang et les trésors de la France avaient coulé en

ble du prince, on n'en obtint aucune nouvelle, et on en fut réduit aux conjectures les plus étranges et les plus folles. Le voyageur anglais Adams Smith prétendit que, lors de son passage à Constantinople, en 1773, le bruit général dans cette capitale était que le duc de Beaufort était renfermé dans le château des Daidanelles. D'un autre côté, quelques historiens ont pensé que le fameux Masque de fer n'était autre que le duc de Beaufort lui-même, enlevé par les soins du provveditore Morosini et de ses Esclavons devant Candie, et envoyé aux îles Sainte-Marguerite, premier séjour de l'illustre captif, sur un navire vénitien. Toutes ces versions fabuleuses n'ont trouvé que peu de créance dans leur temps, et aujourd'hui on ne s'en occupe guère. Il resta seulement avéré que la disparition du duc de Beaufort devant Candie, comme la captivité de l'homme au masque de fer, étaient, selon toute apparence, des coups et des secrets d'Etat.

pure perte. Ils n'avaient jamais été complètement dupes de l'astuce des Vénitiens, mais cette dernière action les avait entièrement éclairés sur ce qu'on était en droit d'attendre de la reconnaissance et du courage de pareils alliés. M. le duc de Vivonne, commandant de la flotte et des galères de France, et M. le duc de Navailles, général en chef des troupes de terre, déclarèrent au provveditore Morosini que leur mission était terminée, et, le 31 août 1669, la flotte française mit à la voile, emportant vers les côtes de Provence les débris d'une armée qui ne fut pas exempte de reproches sous le rapport de la tactique, de la discipline et du courage, mais qui comptait pourtant dans son sein des hommes d'une valeur à outrance et dignes d'être les émules des mousquetaires du roi et des espions de M. le procureur-général.

L'armée française avait été de 7,000 hommes; il ne retourna en France que 1,500 hommes en état de porter les armes. Les mousquetaires du roi étaient au nombre de 500, il en survécut seulement 200; des espions du Palais, qui étaient au nombre de 17, il n'en revint que 7.

Les mémoires et les documents officiels du temps prouvent, jusqu'à la dernière évidence, que le provveditore Morosini trahissait les Français en faisant avertir, sous main, le grand-visir des plans d'attaque de M. de Navailles et le duc de Vivonne arrêtés dans le conseil de guerre, où lui, Morosini, en sa qualité de provveditore de la république et de capitaine-général des troupes vénitienes à Candie, avait voix délibérative et prépondérante. Il est hors de doute même que les principaux articles de la capitulation de Candie avaient été convenus entre le provveditore et le grand-visir trois jours avant l'arrivée des secours envoyés par le roi très-chrétien. Et faut-il s'étonner de cette foi punique, de ce jeu à double face de la vieille république?

Vénise, en cédant Candie à la Porte, se réservait tous les avantages commerciaux qu'elle pouvait raisonnablement conserver; elle déchargeait le trésor de Saint-Marc de l'entretien très-onéreux d'une ville qui devait nécessairement avoir plus d'attrait pour des poètes que pour des marchands. Qu'importait donc à la sérénissime république que le roi de France, entraîné par un sentiment généreux, par une pitié héroïque pour ces malheureux Candiotés pour cette pauvre Vénise, dépensât le sang de ses soldats, les sueurs monnoyées de ses peuples dans une expédition dont le dénouement était connu d'avance dans le palais du doge et le Conseil des Dix. "Laissons passer la fantaisie de batailler contre les Turcs à notre généreux et puissant allié le roi de France, disait dans ses lettres au sénat le tortueux Morosini, nous assisterons à la danse, nous danserons même s'il le faut, et Louis XIV payera les violons."

Hélas! combien de fois depuis l'année 1669 la France, pour nous servir de l'expression du provveditore Morosini, a-t-elle payé des violons pour initier des peuples à la grande sarabande de la liberté! Et cela sans profit pour elle et quelquefois sans utilité pour ceux au nom desquels on avait demandé l'indépendance dont si peu de nations sont véritablement dignes!!!

Le doge répondit à Marosini: "Agissez pour le plus grand intérêt et la plus grande gloire de la république."

Ainsi, dans le langage politique de ces républicains, faire couler le sang humain, prolonger une guerre désormais sans motif raisonnable, berner un allié sincère, se jouer des vœux et des sacrifices d'une noble nation, c'était servir la république!

Dans sa langue non politique, on nomme une pareille conduite une perfidie.

Mais qu'attendre de ces nations mercantiles, républicaine ou oligarchie, qui comptent tout, qui réduisent tout en chiffres, et chez lesquelles le matérialisme le plus éhonté marchande la vie des hommes et paye le sang a tant la pinte pour les besoins de leur politique envahissante.

Deux jours après le départ de la flotte française, le duc de la Mirandole amenait a Candie un nouveau secours de trois mille hommes, et ce renfort, supérieur en nombre aux débris de l'armée de Louis XIV, pouvait raviver la défense.

Mais la comédie était arrivée à son terme, ou était pressé d'en finir, et vingt-quatre heures après l'entrée du duc de la Mirandole dans les murs de Candie, le provveditore Morosini signait avec le grand-visir la capitulation de la place sur le champ de bataille tout fumant encore du sang français.

Pendant que ces choses se passaient en Candie, le chevalier de Langeac et Gaston Lecouturier voguaient à pleines voiles vers la France sur le Croissant, pimpant et rapide frégate de quarante canons, commandée par le chevalier de Tourville.

Les deux amis se promenaient bras dessus bras dessous sur le pont de la frégate.

— Cher Gaston, dit Langeac, je ne sais pas, au vrai, ce que nous avons été faire en Candie; mais par Dieu, nous avons ramassé l'un et l'autre bon nombre d'épisodes terribles ou touchants dont nous pourrions gratifier, pour ses romans, notre incomparable Madeleine de Scudéry.

— Ma foi, mon ami, répartit Gaston, à l'exception de mes trois têtes, que je rapporte pieusement à Paris, je ne vois pas trop ce que ma mémoire a gagné à toutes ces batailles et à toutes ces escarmouches. Il y a long-temps que j'avais lu le recit de ces sortes de choses dans Homère et dans le Tasse. Je vois que les hommes n'inventent pas souvent dans la manière de s'entretenir.

— Allons, Gaston, je ne suis plus si étonné maintenant de l'avoir vu combattre comme Hector et comme Tancrède.

— Eh! mon ami, fit Gaston en prenant la main du mousquetaire, quand tu faisais l'Achille et le Renaud, pouvais-je moins faire que d'imiter, de bien loin, et Hector et Tancrède. Mais franchement, chevalier, ajouta le cabaretier de la Croix-de-Lorraine, que rapporterez à notre patrie tous ces grands coups d'épée que nous avons vus...

— Ces grands coups d'épée? interrompit finement le chevalier de Langeac, je n'en ai vu qu'un... et c'est un coup d'épée dans l'eau. Le doge a battu Louis XIV, et l'astuce vénitienne a joint la loyauté française. Mais nous retournerons dans notre chère patrie, que tant de nos braves camarades ne devaient plus revoir! Il ne peut nous rester qu'un sentiment de gratitude et de félicité dans le cœur! Vive la France!!!

A. DE B.

(A Continuer.)

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous avons à nous plaindre d'un grand nombre de nos abonnés des villes et des campagnes, qui négligent de payer leur abonnement à notre journal. C'est une assez singulière manière d'encourager les gens. Depuis un mois, pas une seule lettre d'argent nous est parvenue de la campagne. Il nous semble pourtant que les propriétaires de journaux gagnent bien leur argent et que le moins qu'on devrait faire pour favoriser les progrès du journalisme canadien, serait de payer ces comptes d'abonnement. Nous prions donc ceux qui nous doivent l'année 1849 de vouloir bien payer au plutôt, soit à nos agents ou par lettre. Ils voudront bien se rappeler que pour publier des journaux, comme pour faire la guerre, il faut de l'argent.

Nous prions aussi nos AGENTS, qui ont reçu des comptes en Septembre dernier de vouloir bien collecter ces sommes au plus vite et nous les expédier par la maille.

Nouvelle édition

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE.

DES erreurs, quoique peu graves, s'étant glissées dans la préparation typographique du Calendrier, à nécessité l'impression d'une seconde édition, revue et corrigée. Le Tableau des Cours, d'après le dernier bill de Juticature, s'y trouve. — Québec, 24 déc. 1849.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 31 DÉCEMBRE, 1849.

Le Globe de Toronto dans un de ses derniers numéros, contient l'article le plus intéressant et en même temps le plus écrasant contre les annexionistes. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cet article en entier; nous en donnons cependant la partie la plus saillante. Après avoir exposé le tableau des différents articles qui nous seraient indispensables, et la différence des droits qu'il nous faudrait payer en nous annexant le Globe continue:

Il est très évident que, dans le cas où nous serions annexés, nous consumerions autant de vivres, userions autant de hardes et dépenserions au tant de choses nécessaires à la vie, que nous le faisons maintenant dans le cas toutefois où l'annexion ne nous aurait pas rendus plus pauvres. Eh bien les impôts sur les articles que nous importons pour notre propre consommation, avec notre tarif peu élevé, a produit cette année la somme de \$450,000; tandis que dans le cas où nous serions annexés, nous paierions pour les mêmes articles, suivant le tarif américain, au moins la somme de \$1,200,000! — Ces articles nous sont nécessaires, et nous ne pourrions nous les procurer qu'en payant sur leur valeur un droit de 30 pour cent: de sorte que nous perdriions, sous ce rapport, par l'annexion, au moins \$750,000 par année. Que les annexionistes ne viennent pas nous dire: "Non, nous ne paierons pas autant, parce qu'un grand nombre de ces articles que nous nous procurons maintenant d'autre-mer, et sur lesquels nous payons des droits, seraient remplacés par des articles de manufacture américaine pour lesquels nous aurions aucuns droits à payer." — C'est vrai; mais comment ces articles nous seraient-ils transmis? — Au moyen d'un droit de 30 ou 40 pour cent sur leur valeur pour empêcher l'entrée de semblables articles venant d'Europe, que nous nous serions procurés sans l'annexion en payant un droit seulement de 10 pour cent. Toute la différence pour le cultivateur canadien consisterait donc en ce qu'au lieu de payer à la caisse fédérale ces droits de 30 ou 40 pour cent, ils les paierait au manufacturier américain!

Que l'on ne s'imagine pas que le seul effet de l'annexion serait la chance que le cultivateur canadien aurait de vendre son bled quelques deniers de plus le minot, qu'il ne le vend actuellement. Faisons de profondes réflexions, et laissons-nous guider par les vérités salutaires qui suivent: Que le Canada, sous la connexion britannique, a avancé dans les voies de la prospérité plus rapidement et plus sûrement qu'aucun autre pays sur la terre. Nous connaissons ce que nous possédions, mais nous ne voyions jamais ce qui nous est réservé dans l'avenir.

Que selon la loi universelle du commerce, avec des frets et droits de transports égaux, le cultivateur canadien peut vendre son bled le même prix que le cultivateur américain vend le sien.

Que lorsque nos canaux seront terminés, et que les lois de la navigation ne restreindront plus notre commerce, les frets et coûts de transports sur le Saint-Laurent seront probablement à des taux plus réduits que sur la voie américaine.

Que même dans le cas où nous serions contraints d'envoyer nos grains sur le marché américain, et de payer un droit de 20 pour cent, tout ce que nous pourrions perdre en conséquence serait \$250,000 par année.

Que dans le cas où nous nous annexions aux Etats-Unis dans le but d'éviter cette perte imaginaire, perte que nous ne pourrions pas éviter dans la réalité, nous aurions, en outre des intérêts de notre dette, à payer tous les ans la somme de \$85,000, d'intérêts additionnels.

Que nous perdriions \$400,000 par année par le rappel des troupes.

Que nous perdriions \$200,000 par année par le rappel de tous les autres départements du gouvernement impérial.

Que nous perdriions aussi une somme considérable par l'éloignement de tous ceux qui reçoivent des pensions du gouvernement impérial.

Que nous aurions à payer chaque année en taxes directes une somme de \$169,640.

Que nous aurions à payer en impôts indirects additionnels la somme de \$750,000 par année. Et que toutes ces diverses sommes que nous aurions à payer, formeraient un montant d'environ sept millions de piastres par année, le tout pour un million de piastres que nous ne saurions jamais en danger de perdre! — Nous ne voulons pas dire que ces sept millions de piastres seraient pour nous une

perte complète, parce que l'armée et les dépenses du gouvernement impérial, pour l'argent qu'ils dépensent en ce pays, ont en retour du ouvrage et des effets, et parce qu'une partie, petite il est vrai, de ces \$750,000 de droits de douane additionnels serait dépensée et distribuée au milieu de nous. Mais une partie considérable de ces sept millions serait pour nous une perte complète, et nous serions privés des grands profits et avantages que nous retirions du reste. Nous n'avons aucun doute que la perte directe que nous souffririons dans les produits de notre agriculture, qui se trouverait privée d'un marché, par la diminution du travail, par la privation des profits, par les intérêts et les taxes directes que nous aurions à payer serait égale au moins à la somme de quatre millions de piastres par année.

Tout ce mouvement annexioniste est sans contredit une évidente folie. Il n'y a jamais eu un peuple si prospère que les Canadiens, s'il savaient seulement jouir de leurs avantages.

ACTIONS DE GRACE.—Une circulaire de Mgr. Turgeon, administrateur du Diocèse, lue hier dans toutes les églises, annonce que des prières publiques auront lieu dans tout le diocèse pour remercier Dieu d'avoir dans sa miséricorde éloigné de nous le terrible fléau qui nous a visité cette année pour la troisième fois. Tous les travaux devront être suspendus ce jour là.

PROROGATION.—Le parlement vient d'être prorogé au 25 janvier prochain, mais non pas pour l'expédition des affaires. L'on croit généralement à Toronto que les membres ne se réuniront pas avant le mois de mai. La réunion d'une prochaine dissolution du parlement se trouve contredite par le Globe.

LES DÉMAGOGUES JUGÉS PAR LEURS AMIS D'AUJOURD'HUI.—Un correspondant qui se souvient "Anglais" écrivait de Montréal le 11 du courant au Toronto Colonist une lettre favorable au Moniteur, à l'avenir et au parti Papineau, en général. Il se réjouit lui-même dans la pensée que le travail combiné de ces journaux, produira la division et la faiblesse chez les Canadiens-français; mais en se félicitant sur les résultats de discorde qu'il en attend il ne peut s'empêcher de reprocher la tendance désorganisatrice et immorale de leurs attaques contre la religion! etc. En parlant des écrits et du caractère de ce parti, il dit:

"Sa logique n'est pas toujours très-vivante, tandis que ses doctrines sont toujours plus qu'apocryphes. Son mode d'attaque est semblable à celui dont Voltaire fit un usage si habile de son temps: s'attaquant ouvertement et hardiment à quelques abus, et par des insinuations, sapant des principes vitaux. Politiquement la tendance de son propagandisme est à la révolution et la Yankefication jet en religion sa tendance est à une licence (latitudinarianisme) très-difficile à distinguer de l'infidélité; ce qui est trop souvent, hélas! l'extrême où se précipitent les hommes quand ils seconcent le joug d'une ignorance bigoterie."

Eh bien! Messieurs les démagogues, voici encore un de vos amis qui vous met en compagnie de Voltaire. Comment aimez-vous cela? Si ça vous plaît, soyez honnis comme vous le méritez.—Minerve.

France.—Deux évènements viennent de réveiller l'attention des Parisiens. C'est la découverte de deux conspirations, l'une légitimiste l'autre bonapartiste: la première a été évitée par la police qui s'est saisie de quarante cinq des principaux, l'autre a été révélée par Louis Napoléon lui-même. Il aurait eu l'imprudence dans une allocution adressée de recommander au nouveau préfet de préparer les esprits pour la réélection future et constitutionnelle du chef du Pouvoir exécutif. Le Crédit à le premier publié ces instructions confidentielles. A cette nouvelle la presse montagnarde a poussé des cris de rage et d'indignation; elle a crié à la violation de la constitution; elle a tenté de soutenir que le président n'avait fait qu'une chose légitime. "La constitution, dit-il déclare que le Président ne pourra pas être réélu, sans doute; mais elle dit aussi qu'elle pourra être révisée. Elle ne défend donc pas de croire à sa révision, elle autorise très sagement cette croyance, chacun peut l'émettre publiquement, surtout le président; c'est chose que cette franchise est un devoir." L'autre complet avait pour but de remettre Henri V sur le trône de ses pères

parmi les conjurés il ne s'est trouvé aucun notable; ils étaient tous porteur d'une carte portant l'effigie de Henri V avec cette inscription: l'orphelin fait dans la main de Dieu. La carte était revêtue d'un timbre vert à la tête de sanglier.

La Gazette de Québec de ce matin dit qu'un quadruple meurtre a eu lieu sur le lac Alymer, dans les townships de l'est.

M. Thomas Levallée et quelques amis seraient allés pêcher de la truite à ce lac contre la volonté des habitants du lieu qui auraient exprimé cette volonté en l'accompagnant de menaces. M. Levallée n'aurait fait aucun cas de la défense et des menaces, et se serait rendu sur le lac comme les années précédentes. Lui et ses compagnons auraient été attaqués en arrivant au lieu de la pêche et il aurait été tué avec trois d'entr'eux.—(Journal.)

PANAMA.—Les dernières nouvelles reçues par les journaux de Panama nous apprennent que le temps était beau et la santé publique excellente. Le nombre de personnes attendant un passage pour la Californie est estimé de 12 à 15,000. Cette nouvelle est transmise par le télégraphe. (Moniteur Canadien.)

UN NAVIRE BRÛLÉ.—Un spectacle heureusement fort rare se fit voir à quelque distance de l'île de Wight, mardi de la semaine dernière, c'était un bâtiment, la Gazette, chargé de terré-bentine qui était tout en feu. L'équipage se dirigea aussitôt vers une des côtes de l'île, et se sauva du mieux qu'il put, et bientôt ce navire brûlant, vint s'échouer dans la baie de Shanklin où il ne resta bientôt plus que la partie qui entourait la mer. Tout le reste fut consumé. La Gazette venait du Canada, à destination de Bremen.—La Patrie.

DÉCÈS. Samedi dernier, à l'âge de 41 ans, sieur Pierre-Gédéon Audet, dit Lapointe, maître pilote, après une maladie de deux mois, soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien. Veuf, depuis deux ans et trois mois, après avoir été père de huit enfants qui sont tous décédés en bas âge, il laisse pour déplorer sa perte une mère et un grand nombre de parents et amis.

A Saint-Joseph de la Beauce, le 17 du présent, après trois jours de maladie, dame Elizabeth Giguère, née à Sainte-Anne de la côte Beauport, épouse de sieur Joseph Doyon, cultivateur de Saint-Joseph.

A Toronto, très-subitement, dimanche, le 16 du courant. ANDREW PORTEOUS, Ecuyer, âgé de 69 ans. M. Porteous fut pendant un grand nombre d'années un des principaux marchands de Montréal et comme tel il s'était acquis une réputation sans tache. Il fut ensuite nommé Maître de poste en cette ville, place qu'il occupa pendant un grand nombre d'années, et dans cette situation comme dans l'autre, il sut remplir ses devoirs à la satisfaction de tout le monde. Il emporte avec lui l'estime et les regrets d'un grand nombre d'amis et avant tout la réputation d'un honnête homme. C'est nous pensons, le plus beau titre qu'on puisse donner à l'homme qui fut longtemps engagé dans les affaires.

CHARLES BAILLARGÉ, Pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.—Québec, juillet, 1849.

Commandes pour l'Europe. Le dernier incendie ayant causé beaucoup de dérangements dans les bureaux de l'Ami de la Religion, le propriétaire sousigné prévient les messieurs du clergé et autres qui lui ont adressés des Commandes qu'elles n'ont pu être expédiées Vendredi dernier, telles qu'annoncées, mais qu'elles le seront VENDREDI prochain, le 4 janvier. STANISLAS DRAPEAU, Agent général en Canada. Québec, 21 déc. 1849.

H. S. DALRYMPLE, MARCHAND DE BOIS. No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 849.

Aux électeurs de la Cité et de la Banlieue de Québec.

Messieurs, J'ai accepté la situation de commissaire en chef des Travaux Publics, avec un mandat est résolu. Je dois me soumettre de nouveau au scrutin électoral, à votre approbation, ou réprobation. Si ces charges honorables, qui m'étaient offertes, m'eussent disqualifié de la représentation populaire, je les aurais refusé; mais comme elles me fournissent les moyens de servir plus efficacement mon pays, et de vous être plus utile, j'ai cru que je ne pouvais les refuser sans faire une injustice, et à vous-mêmes, et à tout le district de Québec.

Déjà trois fois vous m'avez élu, unanimement pour vous représenter en parlement. Depuis plus de six ans je me suis dévoué à la défense de vos intérêts, et de ceux de tout le pays. Si votre confiance, dont vous m'avez ci-devant honoré, est éteinte, ou affaiblie parce que j'ai accepté un emploi public, dites-le librement; rejetez-moi, et choisissez un autre représentant. Alors je rentrerai dans la vie privée qui a tant de charmes pour moi, et que je n'ai quittée que pour consacrer mes faibles services à ma patrie, et à vous en particulier. Si au contraire vos sentiments de confiance en moi sont demeurés tels qu'ils étaient, donnez en preuve en m'accordant vos suffrages à l'élection prochaine. Par la vous démontrerez que ceux-là seuls doivent conduire le char de l'état, qui ont la confiance du peuple. C'est à vous, à la majorité du peuple à gouverner par l'intermédiaire de ses mandataires. Que le règne de l'Oligarchie, du patronage, du favoritisme est fini et prospère pour toujours du Canada." En un mot que vous voulez conserver dans toute sa plénitude le gouvernement responsable que vous avez acquis par une lutte longue et pénible.

Pour capter la faveur, et obtenir les suffrages des électeurs la veille d'une élection, des candidats font quelquefois de grandes promesses, récitent un long credo politique; les promesses s'évanouissent souvent avec le dernier hurrah de l'élection, et ce credo, souvent ils n'y croient pas! Mon credo politique vous est connu, et vous pouvez le connaître par ma conduite politique passée.—Celle conduite vous est-elle une garantie suffisante pour l'avenir? C'est à vous à en juger, je n'en ai pas de meilleur à vous offrir. Si vous me confiez de nouveau votre mandat, je travaillerai pour vous, et dans l'Assemblée Législative comme ci-devant et dans le conseil exécutif. Comme conseiller exécutif, mon devoir sera de faire connaître vos besoins, vos désirs, et de faire valoir vos intérêts de tous genres, et ceux de toute la province.

Je laisse avec confiance le soin de mon élection à votre patriotisme bien connu. Si j'obtiens vos suffrages, je m'efforcerai de rendre et faire rendre justice à tous mes constituents, à tous mes concitoyens, de quelque langue, origine, ou religion qu'ils soient; ma devise sera pour l'avenir, comme par le passé,—Droits égaux.—Justice égale

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très dévoué serviteur, J. CHABOT. Québec, 28 décembre 1849.

MONITEUR CANADIEN,

Journal du Peuple.

Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine, pour UNE PIASTRE par année payable d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN (Seconde Edition) paraît tous les VENDREDI MATIN. Le format est celui du plus grand journal français du pays. Il renferme dans ses 24 grandes colonnes toute la matière de la première édition, et ne contient rien autre chose que de la matière toute nouvelle à lire; c'est-à-dire qu'aucune annonce ne sont publiées dans les colonnes de cette feuille. C'est la première fois, nous croyons, qu'un journal ait offert au public canadien (des campagnes surtout) autant d'avantages pour un prix aussi modique; CINQ CHELINS PAR ANNÉE, et qu'un sous par semaine pour la poste. On s'abonne à ce journal en s'adressant franc de port par la poste, à J. G. DEMONTELLI, rue St. Amable, Montréal.—L'agent pour Québec est M. F. X. JULIEN, Chambre d'Assemblée.—31 décembre, 1849.

E. TALBOT. Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, 111e-Ville de Québec, 5e porte de la Cour. - 1 mai, 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desossés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

VIN et PILLULES DES BOIS du DR. HALSEY. Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PIASTRE la Botteille de Pinte. Le contenu d'une seule botteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition,) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

DES PILLULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU DR. HALSEY.

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétaires. Les Pilles des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles font un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

Prenez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays.

MAITRES comme les citoyens de Montréal: le bayer de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Aussi les noms de 45 médecins s'accordent-ils à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il ne l'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats des premières familles de Montréal, des cures merveilleuses obtenues par l'usage des Laites de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette Eau; que le public en juge par lui-même.

Drs. W. Nelson, Drs. F. H. Trudel, J. G. Bihard, H. Mount, J. E. Collier, Alex. McCulloch, J. L. Leprohon, R. L. McDonell, L. U. Masson, J. Crawford, P. E. Picault, F. Badgley, W. Fraser, A. Hall, G. W. Campbell, S. C. Sewell, L. F. Tavernier, P. J. Ledue.

DIRECTION.—Prenez en une botteille avant déjeuner et une autre après-midi. Eau fraîche, 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Sous le Fort-Basse-Ville.

MARTIN RAY, Agent. Québec, 2 juillet, 1849.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS de New-York. les 1er et 15 de chaque mois.

Table with columns for destination (e.g., SALON de l'arrière, CABINE d'en bas) and price. Includes destinations like LA HAVANE, PANAMA A ST. BLAS, DO A ST. DIEGO, DO SAN-FRANCISCO, PAQUEBOTS A VOILES.

Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO. Cabine, de \$225 à \$250. Steerage \$125 à \$150. Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec, ou à J. C. ROBILLARD, 86 Cedar Street, New-York, 22 novembre.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné, que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal. 9 novembre, 1849.

CERTIFICATS en faveur des Eaux de PLANTAGENET.

Montréal, 17 Avril 1849.

L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouvera capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels objets en vue elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires ou un traitement alcaïn pourrait être utile dans quelques dérangements particuliers de l'estomac. Dans ce dernier cas sa puissance anti-acide altérante, devra rendre de grands services.

Les quantités d'Iode de Brôme et de Magnésie me paraissent considérables, et en conséquence j'en attribue une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill. Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de sources salines de Plantagenet M. Chs. LaRoque m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employé dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décidé. J'ai trouvé qu'elle augmentait l'appétit et agit doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par J. S. Hunt Esq., je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

H. Y. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 3 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérantes, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hydrosiphis, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra vu leurs propriétés anti-acide et anti-émétique.

Un avantage qu'elles ont sur toutes ces drogues patentes que l'on débite en si grande profusion au public; c'est, qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (contenant, pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bicarbonate de mercure et différentes préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent, et cela à fortes doses) peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas.

L. F. TAFFERNIER. Montréal, 29 avril 1849.

Monsieur.—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches les névralgies et plus particulièrement la sciaticque.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perturbées par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir de tout cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréez Monsieur, J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur.—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer. P. E. PICAULT, M. D.

Dundee, 7 Avril 1849.

Mon cher ami.—En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme, etc., Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché. J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux. L. H. MASSON, M. D. 27 mai, 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1849.

BUREAUX DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. AU CANADA!

MAISON DE COMMISSION ATTACHÉE A L'ETABLISSEMENT.

Stanislas Drapeau, Propriétaire. AGENT GENERAL, COMMISSIONNAIRE & CONSIGNATAIRE POUR l'Angleterre, l'Ecosse, la France et les Etats-Unis d'Amérique,

PREND la liberté d'informer MM. les Marchands et autres habitants du Canada, que, vu l'ère nouvelle qui s'ouvre pour le Commerce de cette colonie par la libre navigation du St. Laurent, aux bâtiments de tous les pays étrangers, il vient de prendre des arrangements avec des Correspondants spéciaux, à l'étranger, qui lui permettront de se charger des Commandes des Commerçants, Marchands ou autres personnes de ce pays, pour l'achat de toutes Marchandises, Journaux, Modes, Objets d'Art et de Luxe, Meubles, Instruments de Musique, Vins et autres Objets, &c., qu'ils voudront retirer des Marchés d'ANGLETERRE, de la FRANCE ou des autres pays de l'EUROPE.

Le Soussigné ose espérer que le choix qu'il a fait de ses Correspondants lui méritera une part de la confiance publique. Il aime aussi à faire remarquer que ses Correspondants s'engagent à faire jour, aux personnes qui s'adresseront à notre Maison de Commission, de tous les avantages possibles tant sous le rapport des prix que de la qualité des objets.

Il recevra également toutes les consignations extérieures pour le Canada. Ecrire franco, à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie, et AGENT GÉNÉRAL en CANADA.

ANNONCES PARISIENNES.

101 CARTES COLORIÉES, CARTONNÉES et RELIÉES POUR 20 FRANCS.

ATLAS UNIVERSEL, HISTORIQUE et Géographique, par HOUZE.

Autorisé, le 1er Juin 1849, par l'Université de France. Donnant les divisions et modifications territoriales de toutes les nations aux époques importantes de leur histoire, avec notice sur tous les faits historiques et l'indication des lieux où ils se sont accomplis.

Arrêté du grand-maitre de l'Université de France qui approuve et autorise l'Atlas Universel de Houze.—Le ministre du département de l'Instruction publique et des cultes, grand-maitre de l'Université. Vu la déclaration du conseil de l'Université en date de ce jour, OÙ le rapport sur un ouvrage intitulé: Atlas Universel, Historique et Géographique, par Houze, arrêté: Le dit ouvrage est admis pour être placé dans les bibliothèques des lycées et des collèges. Fait à Paris, le 1er juin, 1849.

Le secrétaire du conseil, GUINAULT. Pour amplification:—Le chef du secrétariat, COLLIN.

Détail des 101 cartes composant l'ATLAS UNIVERSELLE, le seul avec lequel on puisse apprendre l'histoire et la géographie.

- 1e. Histoire-Sainte—14 cartes. 1e carte: le Paradis terrestre; 2e la Terre partagée aux fils de Noé; 3e la Terre de Chanaan au temps d'Abraham; 4e le Départ pour le voyage des Israélites; 5e la Terre-Sainte en 12 tribus; 6e sous Salomon; 7e empire de Babylone à la fin de sa captivité; 8e royaume d'Israël et de Juda; 9e royaume d'Hérode; 10e Palestine sous Constantin; 11e Syrie et Palestine, temps de Mahomet; 12e du temps de la première croisade; 13e de la troisième croisade; 14e de nos jours. 2e. Europe—80 cartes. Histoire de France.—30 cartes. 15e Gaule sous J. César; 16e Gaule sous l'Empire; 17e après la venue des Francs; 18e France sous Clovis (en 510); 19e partagée par son fils (en 520); 20e partagée après Clovis (565); 21e sous Pépin (760); 22e Empire de Charlemagne (769); 23e partage de cet Empire (829); 24e France avant Hugues-Capet (980); 25e sous Hugues-Capet (980); 26e à la mort de Philippe (1108); 27e de Louis-le-Jeune (1180); 28e de Philippe-Auguste (1223); 29e de saint Louis (1270); 30e de Charles-le-Bel (1328); 31e sous Philippe de Valois (1349); 32e après le traité de Brétigny; 33e après Charles-le-Sage; 34e après Charles VI; 35e après l'expulsion des anglais (1451); 36e après Louis XI; 37e après François Ier; 38e après Hen-

L'ATLAS est magnifiquement relié et orné des plus délicieuses arabesques enlaminées d'or. Les cartes sont coloriées à la main avec un soin tout particulier. Chaque carte ne revient qu'à 20 centimes, après le prix du coloriage. C'est la dernière limite du bon marché. Pour référence, s'adresser à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—12 déc

MÉCANISME MERVEILLEUX. FABRIQUE D'HORLOGERIE. AU COMMERCE DU CANADA

BREVETES HENRI CAPT & C. No. 13, RUE D'ALGER ST-HONORÉ, PARIS.

Informez que leur Etablissement offre un assortiment des plus complets et des plus riches de l'Europe, consistant en Horlogerie, Bijouterie, Pendules, Pièces de musique, &c. Exposition d'une Pendule, avec huit oiseaux chantant en chœur. Une liste des prix, avec modèles, sera expédiée sous peu aux différents agents d'Amérique. S'adresser à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie, seul agent pour le Canada.—3 déc.

LA TRIBUNE SACRÉE, revue Mensuelle, 64 pages, format in-8vo, imprimé sur beau papier.

BUREAU: Rue Neuve-St.-Augustin, No. 49, à Paris. Contient des Discours, Sermons, Mandements, Dominicales, Sujets de circonstances. Morceaux complets (points d'analyse), par les principaux prédicateurs de la France et de l'étranger. Cette revue contient la matière de 6 volumes in-8vo., véritable manuel du Prédicateur et des amis de la littérature sacrée, et ne coûte que 15 francs, par an. On s'abonne en Canada, (chez le seul agent), à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1849.

PIANOS DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE PLEYEL. Rue Rochecouart, 20, et rue Grande-Batelière, 2, à Paris.

On trouve dans les magasins de PLEYEL & Cie., un choix considérable de PIANOS neufs de tout genre, et notamment un nouveau modèle de PIANOS DROIT, à cordes obliques, qui ne laisse rien à désirer pour l'éclat et la force du son, la promptitude du clavier et l'élégance de la forme. La maison PLEYEL ayant à cœur d'entretenir les nombreux ouvriers qu'elle a conservés dans ses ateliers, est décidée à faire de grands sacrifices sur les prix, vu la crise générale monétaire. ENFORTATION.—Pianos spécialement fabriqués pour résister aux influences atmosphériques des pays d'outre-mer. On expédie au Canada directement ou par l'entremise de la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1849.

HISTOIRE UNIVERSELLE de l'EGLISE CATHOLIQUE. Par M. l'abbé RORNBACHER. 29 vols. in-8vo. 5 fr. chaque. 2de. Édition. Docteur en Théologie de l'Université de Louvain. Professeur au Séminaire de Nancy. 2de. Édition.

ON annonce une seconde édition de cet Ouvrage. Le succès de la première, tirée d'abord à 1,500, puis à 2,700 exemplaires, et complètement épuisée avant d'être achevée, rend tout éloges superflus. L'auteur reçoit avec joie l'édition nouvelle, et il invite ses lecteurs à lui transmettre leurs observations en les adressant par écrit aux Editeurs. Il se propose de compléter d'une manière plus directe les erreurs matérielles corrigées récemment par le Concil provincial de Paris. L'ouvrage formera 29 volumes in-8. Le tome premier paraîtra dans le courant de janvier prochain; les suivants régulièrement de mois en mois. Le prix de chaque volume est de 5 fr. chez Gaume frères, à Paris. Pour référence, s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—30 nov. 1849.

RUE DE PROVENCE, No. 5, à Paris. PRIMES DONNÉES POUR RIEN!! PARAISSANT chaque MOIS, Abonnement: 15 francs.

15 F. LE FOYER DOMESTIQUE. JOURNAL COMPLET DE LA FAMILLE. 15 F.

POUR LES PÈRES, revue politique et commerciale, &c. POUR LES MÈRES, économie domestique, hygiène, religion, modes, littérature, nouvelles, etc. POUR LES DEMOISELLES, dessins de broderies, gravures de modes, patrons nouveaux, travaux d'aiguille, musique, anecdotes. Dans chaque numéro, des articles spéciaux sur l'agriculture et l'horticulture, avec indication des meilleurs procédés. Par une heureuse combinaison, tout abonné reçoit immédiatement, pour rien, une GRANDE et MAGNIFIQUE GRAVURE du prix de 15 fr. ou à son choix, 10 morceaux du Musée nouvelle des auteurs les plus en vogue.—On s'abonne en Canada, à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT !

Programme pour l'Année 1850.

UN MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 15 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publions un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désirent détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pa. 65, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1.248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières, en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous sommes toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière; nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appelons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine,

"Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes."

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Éloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigramme suivante que nous adoptions:

"Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles."

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche.

Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Québec, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 18 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous aurons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chèque par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 15 février, il nous est impossible de renouveler ou d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.

RELIGION.

- Influence de la civilisation chrétienne en Orient.
Le culte de Marie.
Les scandales de Paris.
De l'Écriture Sainte.
De l'existence de Dieu.
Le dimanche en Angleterre et en France.

POLEMIQUE.

- Considérations sur l'état général du protestantisme.
Un Sermon de Diderot.
Des associations religieuses.
L'athéisme allemand et le socialisme français.
L'Éloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.

LEGENDES.

- St. François Xavier,
St. François de Sales,

ETUDES CONTEMPORAINES.

- Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier.
Hippolyte Violon.
La maison de l'Espion.
Le Cardinal Maury.
Etat religieux du monde,
La logique et les faits sur les maximes gallicanes,
Éloge de Charles Nodier.
De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.

ETUDES PHILOSOPHIQUES.

- De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde,
Roger Bacon,
Le peuple,

ETUDES POLITIQUES.

- Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne, — William Pitt,
La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise.
Les Polonais dans la Révolution européenne,

ÉPIQUES D'ÉPIQUE SOCIALE.

- Des Hospices,
Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils,
Des caisses d'épargne,

VOYAGES.

- Scènes de voyages dans l'Amérique du sud,
Voyage du père Marquette au Mississippi,
Voyages et recherches en Égypte.
Voyage archéologique à Ninive,

ETUDES SUR LE MOYEN-ÂGE.

- Excursion en Bourgogne,
Études sur l'Égypte ancienne.

LITTÉRATURE.

- Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794.
La cloche du marchand.
Un rêve de l'impératrice Joséphine.
La cathédrale de Cologne.
Le souterrain de Neauflles.
Esther.
La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique.
Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique.
La légion d'une sœur.
Les bains de Lavey.
Landais.
Tableaux Bibliques.
L'Espérance.
Une nuit au calvaire.
Le plus malheureux.
Fragment d'un voyage autour du monde.
L'installation d'un curé.
Le départ d'un curé.
Le Stabat Mater de Pergolèze.
La conque du trépassé.
Chambord.
Aux Enfants.
La raitte des Enfants.—dialogue.
L'Église de la Madeleine.
Le chien invalide.
Une tempête d'eau douce.
La vallée des mouits.
Est.—1793.
Le Fauteuil de Molière à Pézinas.
Richard Cromwell.
Le franc bigre.
Le Prétophobe de la ferté-sous-Jouarre.
La vocation.
Une lecture de Roman.
Un amateur.
Le dernier duc de Normandie.
La baye-des-trépassés,
Abélard,
Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend.
L'ombre d'Éric,
L'homme devant l'orage.
L'Empereur de la Doctrine chrétienne.
Le Jeudi-Saint à St.-Louis du Missouri.
Cour Divine.
Le député sortant.
Une chasse aux nègres-marons.
Louis Antoine de France.
Une lecture à l'Hotel de Rambouillet.
Pèlerinage en Lorraine.
Providence.
Histoire de Pierre de Lusignan dit le Victorieux.
L'Église St. Vincent de Paul.
L'orgue de Fribourg.
La prière du soir par une tempête.
Les muses.
Les enfants.
L'Esprit du mal.
Le suicide.
Environs de Jérusalem.
Gâteau des Rois.
Terre! Terre!

St. Patrice et l'Irlande.
L'arc en-ciel.

ETUDES HISTORIQUES.

- Les Steppes de Hongrie,
Études physiologiques sur la France,
Esquisses dramatiques sur la révolution française,
Jean Chouan,
Du clergé espagnol,
Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie,
Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz,
Journées des 2 et 3 Sept. 1792,
La Russie et la Serbie,
Historiens modernes de la France,
Un épisode des massacres de Sept. 1792,
La Russie et le Danemark,
La Santa-Cruz,
Le bois des lauriers,
La colline des Antici,
Notice sur l'Église St. Louis des Invalides,
La nuit du 15 Sept 1843 à Athènes,
Les Basiliques de Rome,
De l'Orient et des ordres de Chevalier,
Strasbourg,
Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France.
Les basiliques patriarcales de Rome,
Versailles,
Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes,
De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous P-ammithichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre,

ETUDES ARTISTIQUES.

- De l'état actuel et des destinées de l'art en France,
Les moines artistes,
Les moines agriculteurs,

ETUDES RELIGIEUSES.

- Des établissements d'éducation ecclésiastiques,
L'orateur chrétien,
Le doigt de Dieu,
Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas,
Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs.
Méditations sociales, religieuses et littéraires,
Liberté de l'Église,
Espérance d'un catholique,
Paris religieux.—Esquisses de mœurs,

ETUDES PHILOLOGIQUES.

- Études sur l'histoire de l'Éloquence en France,

ETUDES SCIENTIFIQUES.

- Du mouvement des races humaines.
Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie,
Entretiens familiers sur les Sciences,
La cathédrale de Strasbourg,

MARTIN RAY,

Au pied de l'escalier de la Basse-ville, est nommé AGENT des EAUX de PLANTAGÈNE. C'est le seul dépôt dans Québec. Québec 28 sept. 1849.

A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI:

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 19 sept. 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. Scott, marchand de la H. Y. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

UNE INSTITUTEUR DEMANDE.

On a besoin immédiatement d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais et le français grammaticalement, l'arithmétique, &c. S'adresser à ce bureau, par lettre affranchies. Québec, 3 Déc. 1849.

ATTENTION !

Le Soussigné ayant obtenu des Autorités Ecclésiastiques le droit exclusif de publier le Calendrier Ecclésiastique de Québec, avec la Rubrique de l'Église, et ayant déposé suivant la loi, copie de son Calendrier dans les bureaux du Régistrateur Provincial, donne avis qu'il a obtenu un privilège pour l'impression de ce Calendrier, et que quiconque copiera ou imprimera un Calendrier ou Almanach, avec la Rubrique latine pour les célébrations religieuses de l'Église, sera poursuivi aux rigueurs de la loi, comme contrefacteur. STANISLAS DRAPEAU. Québec, 23 Nov. 1849.

CRITIQUES LITTÉRAIRES.

Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ETUDES LITTÉRAIRES.

Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier,

ETUDES MORALES.

Le philanthrope, L'homme pirogue,

MÉLANGES HISTORIQUE.

De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge. Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel, Monsieur Vincent, L'Exilé, Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES.

L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES.

L'abbé Lacordaire, — L'abbé de Ravignan, — M. de Chateaubriand, — M. Berryer, — Alp. de Lamartine, — Montalembert, — Mgr Affre, — O. Barrot, — Sir Robert Peel, — Lord Brougham, — Le gén. Cavaignac, — Brnj. Franklin, — Washington, — Abd-el-Kader

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique, Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. JOS. GAUVIN. Québec, 25 mai 1849.

CHARLES BAILLARGE,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

Bureau du prêt aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échû qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848; qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1r décembre prochain, ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

Guitares Françaises.

De la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés. AUSSI. Cordes françaises pour Guitares et pour violon. J. & O. CRÉMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

Pour être publié:

LE LIVRE DES FORMES LÉGALES

TRANSACTION DES AFFAIRES

adapté pour l'usage DES MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMIERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée.

AUSSI.

Table de Profit et d'E-compte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différent taux, venant depuis neuf jusqu'au seize par cent de minimum; le comant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND,

Auteur de la "Tenure des Livres en partie double.

Prix: 6: 3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.

Cet ouvrage est publié en anglais. On s'abonne aux bureaux de ce journal. Québec, 14 nov. 1849.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Centimes et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conforment pas à cette condition, l'abonnement sera de 15c. payable à la fin de chaque semestre

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 25-6d.
Chaque insertion subséquente..... 7-1/2d.
Pour dix lignes et au-dessous..... 35-4d.
Chaque insertion subséquente..... 10d.
Pour chaque ligne ensuite..... 4d.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal.....MM. E. R. Fabre, écr.
Trois-Rivières..... P. Nourie, écr.
Rimouski..... A. Dallaire, écr.
Sherbrooke..... D. V. St. Cyr,
Stanstead..... Mr. Pabbé Champeau,
Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, inst.
Beauport..... Chs. Le Tellier, écr.
St. Thomas (en bas)..... J. D. Lépine, écr. N. P.
Islet..... L. Baillentine, écr. N. P.
St. Anne la Pocatière, Is. Morcau, écr. N. P.
St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Is. Labrecque, écr.
Isle-Verte..... H. Roy, écriv.
Rimouski..... John Heath, écr. N. P.
St. Simon..... Chs. Frs. Caron, écr.
Beauport..... Mr. Pabbé Bernant, écr.
Château-Richer..... L. C. LeFrançois, écr.
Lotbinière..... J. Filtan, écr. N. P.
St. Eustache (Dist. M.)..... Domase Robin.
St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, écr. N. P.
Malbéc..... Mr. Pabbé Godbout.
St. François (Riv. du Sud)..... F. J. J. Pe Brault.
St. Michel..... B. Pouliot, écr. N. P.
St. Denis (en bas)..... F. Jorre, écr. N. P.
St. Roch des Aulnais..... L. Trimbly, écr. N. P.
Rivière du Loup (en bas)..... J. B. Pouliot, écr.
St. Foye..... Mr. B. Marquet.
Trois-Pistoles..... P. Fournier, écr.
St. Gervais..... H. Tangany, March.
Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE,

BUREAU DU JOURNAL No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC